

# Certificat

## Formation des élus locaux



**sciencespo.aix**

[www.sciencespo-aix.fr](http://www.sciencespo-aix.fr)

25 rue Gaston de Saporta  
13100 Aix-en-Provence

## Présentation

L'exercice d'un mandat local s'inscrit aujourd'hui dans un environnement institutionnel et juridique en constante évolution. Conduite des politiques publiques, maîtrise des enjeux financiers et budgétaires, urbanisme, transition écologique, ressources humaines, santé publique, communication ou encore prévention des risques juridiques : les responsabilités confiées aux élus locaux requièrent des compétences diversifiées et une compréhension approfondie de leur environnement.

Dans ce contexte, Sciences Po Aix propose un certificat de formation destiné aux élus locaux, conçu pour accompagner l'exercice des responsabilités locales et répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés, tout particulièrement au début de mandat.

Dispensée par des enseignants-chercheurs, magistrats, praticiens et experts issus de la haute fonction publique, des collectivités territoriales et du monde hospitalier, cette formation associe l'acquisition de connaissances fondamentales à une approche concrète des problématiques rencontrées quotidiennement par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Fondée sur une organisation modulaire, elle permet à chaque élu de construire un parcours adapté à ses responsabilités et à ses centres d'intérêt, tout en bénéficiant d'un cadre académique exigeant et de la reconnaissance d'un diplôme d'établissement de Sciences Po Aix.

Des journées d'expertise consacrées à des thématiques spécifiques peuvent également être proposées à la demande, en complément des modules du certificat.

## Compétences visées

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- Appréhender l'organisation institutionnelle et les compétences des collectivités territoriales ;
- Maîtriser les principaux enjeux financiers et budgétaires de l'action publique locale ;
- Sécuriser la prise de décision et prévenir les risques juridiques ;
- Conduire les projets de leur territoire ;
- Comprendre les grandes transformations auxquelles les collectivités sont confrontées ;
- Développer une communication adaptée aux attentes des citoyens ;
- Exercer leur mandat de manière éclairée et responsable.

# Programme

## **Thème 1 12H – 2 jours** Comprendre l'organisation territoriale et l'environnement institutionnel

- Décentralisation et déconcentration
- Répartition des compétences entre les collectivités territoriales
- Les compétences exercées par les EPCI.

## **Thème 2 12H – 2 jours** Maîtriser les finances locales et conduire les projets territoriaux

- Élaboration et exécution budgétaire
- Ressources et équilibres financiers
- Programmation des investissements
- Pilotage des projets publics

## **Thème 3 6H – 1 jour** Exercer les compétences locales par l'exécutif

- Pouvoirs propres de l'autorité territoriale
- Compétences exercées par délégation
- Délégation de pouvoir, de fonctions et de signature

## **Thème 4 6H – 1 jour** Délibérer et faire vivre la démocratie locale

- Fonctionnement des assemblées délibérantes
- Statut de l'opposition
- Participation citoyenne et démocratie locale

## **Thème 5 6H – 1 jour** Aménager et construire le territoire

- PLUi et autres documents d'urbanisme
- Les autorisations d'urbanisme
- Les concessions d'aménagement

## **Thème 6 6H – 1 jour** Gérer et valoriser le patrimoine des collectivités

- Patrimoine des collectivités territoriales, domaine public et domaine privé
- Utilisation, occupation et valorisation des biens publics
- Outils fonciers et patrimoniaux, biens vacants et sans maître

## **Thème 7 12H – 2 jours** Organiser et piloter les services publics locaux

- Modes de gestion des services publics locaux
- Diversité des délégations de service public
- Procédures de passation des DSP
- Outils de suivi, d'évaluation et de contrôle

## **Thème 8 12H – 2 jours** Manager les ressources humaines et conduire le dialogue social

- Recrutement, rémunération et gestion des carrières des agents
- Organisation collective du travail et dialogue social
- Prévention des risques psychosociaux, lutte contre les discriminations et les situations de harcèlement
- Responsabilité de l'employeur public et gestion des procédures disciplinaires

## **Thème 9 6H – 1 jour** Maîtriser la commande publique et les achats responsables

- Principes de la commande publique
- Passation, exécution des marchés publics et des concessions, et risque pénal
- Achat durable et responsable

## **Thème 10 6H – 1 jour** Prévenir les risques et gérer les situations de crise

- La police administrative générale
- Les polices administratives spéciales
- Les plans de prévention des risques

## **Thème 11 6H – 1 jour** Déontologie, responsabilité et sécurisation du mandat

- Droits et obligations de l'élu
- Prévention des conflits d'intérêts
- Responsabilité civile et pénale

## **Thème 12 12H – 2 jours** Communiquer et dialoguer avec les citoyens

- Communication institutionnelle
- Communication numérique
- Relations avec les administrés
- Nouveaux usages de l'information

## **Thème 13 12H – 2 jours** Une santé de qualité pour tous et sur tous les territoires

- Comprendre les grands enjeux de santé publique actuels
- Déchiffrer l'offre de soins
- Participer à la définition de la politique de santé sur son territoire
- S'inspirer des stratégies innovantes

## Organisation

Le certificat est organisé selon une logique modulaire permettant aux participants de construire un parcours adapté à leurs besoins.

Les modules sont proposés indépendamment les uns des autres et peuvent être suivis à la carte.

## Conditions d'obtention du certificat

Le Certificat « Formation des élus locaux », diplôme d'établissement de Sciences Po Aix, est délivré aux participants ayant validé un volume minimal de **60 heures de formation**, correspondant à la participation à plusieurs modules du programme.

Afin de tenir compte des contraintes liées à l'exercice d'un mandat local, ces 60 heures peuvent être effectuées sur une période maximale de **deux années universitaires**.

La délivrance du certificat est subordonnée à la réussite d'une épreuve terminale prenant la forme d'un grand oral d'une durée de 30 minutes portant sur des thématiques transversales, devant un jury composé de 3 membres de l'équipe pédagogique.

## Calendrier de la formation

Les cours se déroulent chaque année de septembre à juin.

## Admission

### Coût de la formation

Les élus peuvent mobiliser leur Droit individuel à la formation des élus (DIFE).

- Formation diplômante de 60h et plus : 2500€
- Inscription au module : 600€ la journée
- Possibilité de formation de groupes en intra : 4000€ la journée

### Public visé

La formation est ouverte aux élus titulaires d'un mandat local.

Le dossier de candidature est à **télécharger sur le site** [www.sciencespo-aix.fr](http://www.sciencespo-aix.fr), rubrique admission.



## Contact

### Responsable pédagogique de la formation :

---

**Didier DEL PRETE**

Maître de conférences associé  
Président-assesseur à la Cour administrative d'appel de  
Marseille

→ [didier.del-prete@sciencespo-aix.fr](mailto:didier.del-prete@sciencespo-aix.fr)

### Renseignements et inscriptions :

---

**Frédéric CHARDIN**

04 65 04 70 73

→ [frederic.chardin@sciencespo-aix.fr](mailto:frederic.chardin@sciencespo-aix.fr)

**Mathilde LANÉELLE**

04 65 04 70 74

→ [mathilde.laneelle@sciencespo-aix.fr](mailto:mathilde.laneelle@sciencespo-aix.fr)

ORGANISME AGRÉÉ POUR LA  
FORMATION DES ÉLUS

